

Image not found or type unknown



Vice de forme dans le contrat d'apprentissage

Par **aude23**, le **16/02/2013** à **14:23**

Bonjour, je suis actuellement en contrat d'apprentissage 1 an, je viens d'apprendre en arrivant en semaine de cours, que l'organisme qui me prend en charge a oublier de m'inscrire au CAP avant la date butoir. Mon contrat vaut t'il encore quelque chose?

merci de vos réponses